

FINNING 2023

RAPPORT CONJOINT SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

FINNING.COM

A. PROPOS DE CE RAPPORT

Le présent rapport conjoint sur l'esclavage moderne est préparé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi) du Canada pour la période visée par le rapport, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Finning International Inc. (Finning International) a préparé le présent rapport en collaboration avec ses filiales en propriété exclusive OEM Remanufacturing Company Inc. (OEM) et 4Refuel Canada LP (4Refuel), car ces filiales sont des entités déclarantes en vertu de la Loi. Au Canada, Finning International exerce ses activités par l'entremise de sa division Finning (Canada). Dans le présent rapport, toute référence à « Finning », « nous », « notre » ou « notre » est une référence collective à Finning (Canada), OEM et 4Refuel, sauf indication contraire. Les discussions sur notre chaîne d'approvisionnement dans le présent rapport se limitent à notre chaîne d'approvisionnement canadienne.

- A. Message aux actionnaires 2
- B. Notre structure, nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement canadiennes 3
- C. Droits de l'homme dans le Finning 4
- D. L'esclavage moderne et notre chaîne d'approvisionnement 5
- E. Autres mesures prises en 2023 7
- F. Évaluation de l'efficacité 8
- G. Conclusion 8
- H. Concordance Tableau 9

B. MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Nous reconnaissons que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, est une question complexe qui peut exister de diverses manières dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Depuis quatre-vingt-dix ans, notre objectif est de fournir un service et des solutions exceptionnels, tout en travaillant en toute sécurité pour nous assurer que nous prenons soin des personnes et des lieux qui nous entourent. Il est important de noter que la réalisation de cet objectif comprend la collaboration avec nos fournisseurs afin qu'ensemble, nous fassions des affaires d'une manière qui soutient nos communautés et ne nuit pas ou n'exploite pas les personnes vulnérables.

Ce rapport décrit l'approche de Finning pour mener nos activités d'une manière qui vise à minimiser les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et les mesures que nous avons prises en 2023 pour soutenir cet objectif.

Nous avons développé et continuons d'élaborer des processus et des procédures pour prévenir et réduire le risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous reconnaissons également qu'un travail important doit être accompli par les entreprises du monde entier pour s'attaquer à ce problème de manière significative.

Ce rapport conjoint sur l'esclavage moderne a été approuvé par le conseil d'administration de Finning International et OEM, et par 4Refuel, par le conseil d'administration de 4Refuel GP Corporation en sa qualité de commandité de 4Refuel. Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de la Loi, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour les trois entités d'enlèvement qui sont assujetties à la Loi. Au meilleur de ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour notre exercice terminé le 31 décembre 2023. J'ai le pouvoir de lier Finning International, OEM et 4Refuel.

/s/ Kevin Parkes

Kevin Parkes Président et chef de la direction 14 mars 2024

C. NOTRE STRUCTURE, NOS OPÉRATIONS ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES

Finning International est une société mondiale dont le siège social est situé à Surrey, en Colombie-Britannique, au Canada. Nous sommes le plus grand concessionnaire de produits Caterpillar® au monde et le concessionnaire autorisé de produits Caterpillar dans l'Ouest et le Nord du Canada, au Royaume-Uni, en République d'Irlande et dans le cône Sud de l'Amérique du Sud (Chili, Argentine et Bolivie). Au 31 décembre 2023, nous avons environ 14 922 employés dans le monde.

Notre activité principale consiste à fournir des solutions de vente, de location, de pièces, de service et de performance pour les équipements Caterpillar, les moteurs et les équipements complémentaires, qui sont tous généralement importés de l'étranger. Notre infrastructure de support produit et nos capacités de service fournissent des solutions qui aident les clients à réduire leur coût global de possession tout en maximisant la productivité.

Nous fournissons également des services de remise à neuf et d'échange de composants au Canada par l'intermédiaire de notre filiale en propriété exclusive, OEM. OEM est l'une des entreprises de remise à neuf de moteurs lourds et de composants de groupe motopropulseur les plus avancées en Amérique du Nord, desservant les industries des ressources, de la construction, de l'énergie et du transport.

Notre entreprise de services de ravitaillement industriel, 4Refuel, exerce ses activités partout au Canada et opère également par l'intermédiaire de 4Refuel US LLC aux États-Unis, au Texas, et sert des clients dans les secteurs de la construction, du transport, du pétrole et du gaz, de la production d'électricité et d'autres secteurs industriels. 4Refuel complète notre activité d'équipement en aidant les clients à améliorer la disponibilité physique de leur équipement et la productivité de leurs opérations.

En tant que concessionnaire Caterpillar, Caterpillar est de loin notre plus grand partenaire d'approvisionnement, représentant une grande majorité de nos dépenses annuelles de tiers. Caterpillar fabrique des équipements, des moteurs et des pièces dans toutes les régions du monde pour soutenir ses clients et concessionnaires mondiaux.

En dehors de Caterpillar, nos principaux fournisseurs fournissent des biens et des services, tels que des équipements de protection individuelle, des consommables d'atelier, des services de transport et de logistique, des accessoires de machines, des équipements auxiliaires, du carburant, des camions de ravitaillement, des fournitures et de l'équipement de bureau, des services d'installations, des services informatiques et des services professionnels.

D.DROITS DE L'HOMME DANS LE FINNING

Finning s'engage à respecter les droits de la personne tout au long de ses opérations, comme indiqué dans notre Code de conduite. Ce respect des droits de l'homme est éclairé par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies (DNUDDH), la Déclaration de 1998 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les lois sur l'emploi dans toutes les régions où nous opérons et la législation applicable protégeant les droits de l'homme.

Conformément à notre engagement en faveur des droits de l'homme et conformément aux lois et pratiques applicables, nous rejetons et soutenons l'élimination de toutes les formes d'esclavage moderne sur le lieu de travail, y compris le travail forcé et le travail des enfants.

RESPECT, INCLUSION ET DIVERSITÉ

Nous nous engageons à constituer des équipes sûres, talentueuses et inclusives chez Finning, où divers points de vue sont respectés et valorisés. Afin de promouvoir une culture inclusive et de protéger la sécurité physique et psychologique de nos employés, nous nous engageons à faire en sorte que toutes les personnes jouissent du respect et de la dignité dans un environnement sûr, à l'abri de la discrimination, de l'intimidation, du harcèlement ou de la violence en milieu de travail. Nous cherchons également à nous assurer que tout le monde se sente en sécurité, valorisé et un sentiment d'appartenance, afin qu'il ait le courage de parler avec des idées innovantes et d'intervenir s'il observe des comportements inappropriés qui sapent notre culture et notre stratégie, y compris, mais sans s'y limiter, les préoccupations concernant l'esclavage moderne, qu'il soit interne ou externe. Nous avons plusieurs politiques qui appuient ces engagements, notamment :

- Code de conduite
- Politique mondiale de respect, d'inclusion et de diversité
- Politique mondiale de lutte contre la corruption
- Politique mondiale sur les contributions politiques
- Politique de divulgation d'entreprise
- Politique sur la négociation d'actions, la couverture et l'utilisation d'informations importantes
- Politique sur les dénonciateurs
- Politique mondiale de durabilité

E. L'ESCLAVAGE MODERNE ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Caterpillar®

En tant que concessionnaire Caterpillar, la majorité de nos opérations et activités sont la vente et le service d'équipements et de pièces Caterpillar. Nous apprécions notre relation de longue date avec Caterpillar et notre engagement commun à respecter les droits de l'homme tout au long de nos opérations respectives. Nous comprenons que Caterpillar estime que le risque d'esclavage moderne est faible dans ses opérations et celles de ses fournisseurs directs. Cela est dû en partie aux contrôles et aux normes que Caterpillar a mis en place, notamment :

- Normes fournisseur : Caterpillar considère ses fournisseurs comme une partie importante de sa chaîne de valeur étendue. Caterpillar s'engage à travailler avec ses fournisseurs pour défendre les valeurs d'entreprise de Caterpillar, le Code de conduite des fournisseurs, la Politique relative aux droits de l'homme et la Déclaration sur l'esclavage et la traite des êtres humains.
- Responsabilité du fournisseur : Si Caterpillar prend connaissance d'actions ou de conditions au sein de sa chaîne d'approvisionnement qui ne sont pas conformes au Code de conduite des fournisseurs Caterpillar, Caterpillar s'attend à ce que le fournisseur mette en œuvre des mesures correctives. La non-conformité continue d'un fournisseur peut entraîner des mesures supplémentaires, pouvant aller jusqu'à la résiliation de la relation d'affaires.
- Auto-évaluation des fournisseurs : les principaux fournisseurs de Caterpillar sont invités à effectuer une auto-évaluation qui inclut des questions concernant les politiques et procédures que ces fournisseurs ont mises en place pour résoudre les problèmes d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement respectives. Caterpillar utilise les données de réponse d'évaluation pour gérer les risques de la chaîne d'approvisionnement grâce à une approche collaborative avec les fournisseurs répondants.
- Opérations Caterpillar : Caterpillar dispose de processus et de normes de ressources humaines robustes et documentés dans l'ensemble de son organisation pour garantir que ses employés dans le monde entier sont rémunérés et gérés conformément aux lois applicables. Sous réserve de la législation locale applicable, bon nombre de ces processus et normes sont fixés à un niveau mondial ou régional, plutôt que local, pour assurer la transparence et un traitement cohérent. Ces processus et normes sont soutenus par des équipes internes des ressources humaines et juridiques situées dans le monde entier.
- Politiques et formation : Tous les employés de Caterpillar sont tenus de suivre chaque année la formation au Code de conduite Caterpillar. Cette formation comprend la certification par chaque employé qu'il n'est pas au courant d'activités (y compris les questions de droits de l'homme) qui enfreignent le Code de conduite Caterpillar. En outre, la Politique en matière de droits de l'homme et la Déclaration sur l'esclavage et la traite

des êtres humains de Caterpillar sont diffusées par le biais de communications internes aux filiales et aux coentreprises de Caterpillar afin de garantir une sensibilisation à l'échelle de l'entreprise.

AUTRES FOURNISSEURS

L'approvisionnement non-Caterpillar de Finning provient d'organisations réputées et de premier plan basées principalement au Canada et aux États-Unis. En conséquence, nous pensons que le risque d'esclavage moderne dans les opérations de nos fournisseurs directs est faible. En 2023, nous n'avons identifié aucun travail forcé ou travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement et n'avons donc pas mis en œuvre de mesures correctives. Nous reconnaissons que les risques d'esclavage moderne peuvent varier et augmenter tout au long des chaînes d'approvisionnement de nos fournisseurs, en fonction de l'industrie et des pays dans lesquels leurs fournisseurs opèrent et se sont engagés dans une évaluation des risques de nos fournisseurs non-Caterpillar, comme discuté plus en détail dans la section F du présent rapport. Nous sommes prêts à exiger des mesures correctives de la part des fournisseurs si nous identifions des préoccupations concernant l'esclavage moderne.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Tous les fournisseurs de Finning (Canada) et d'équipement d'origine sont invités à accepter notre Code de conduite mondial des fournisseurs qui exige, entre autres, que les fournisseurs mènent leurs opérations de manière éthique et sans contrevenir à la législation et aux conventions en matière de droits de la personne. En 2023, nous avons mis à jour notre Code de conduite des fournisseurs pour expliquer davantage notre attente que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique et sans violer les lois ou les conventions en matière de droits de la personne. En particulier, nous nous attendons à ce que :

Tous les travaux effectués pour le compte d'un fournisseur sont entrepris volontairement et ne sont pas forcés ; et

Nos fournisseurs, au minimum, se conforment aux lois locales sur le travail des enfants et alignent leurs pratiques sur les normes fondamentales du travail de l'OIT énoncées dans la Convention n° 138 sur l'âge minimum et la Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. Les enfants doivent être protégés contre les préjudices, avoir accès à l'éducation et être libres d'aller à l'école avant d'entrer sur le marché du travail.

En outre, notre Code de conduite des fournisseurs exige que les fournisseurs rémunèrent leurs travailleurs conformément aux lois du travail applicables, y compris celles liées au salaire minimum, aux conditions de travail, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux légalement mandatés. Dans les cas où il n'y a pas de lois spécifiques sur l'emploi, les travailleurs devraient être indemnisés équitablement et au moins selon les normes minimales de l'industrie dans la région. On s'attend à ce que les fournisseurs examinent régulièrement l'indemnisation des accidents du travail pour déterminer si les travailleurs gagnent suffisamment pour répondre à leurs besoins fondamentaux et aux besoins de

leur famille pour dissuader ces travailleurs de recourir au travail des enfants ou au travail forcé pour compléter le revenu familial.

Si nous prenons connaissance de mesures ou de conditions dans notre chaîne d'approvisionnement qui ne sont pas conformes à notre Code de conduite des fournisseurs, nous nous réservons le droit d'exiger des mesures correctives de la part du fournisseur. La non-conformité d'un fournisseur peut entraîner d'autres mesures de la part de Finning, y compris la résiliation de notre relation d'affaires.

4Refuel a approuvé et adopté notre Code de conduite des fournisseurs et le déploiera auprès de ses fournisseurs existants et de tout nouveau fournisseur à partir de 2024.

F. AUTRES MESURES PRISES EN 2023

En 2023, nous avons évalué notre état actuel en ce qui concerne les pratiques d'esclavage moderne possibles ou indirectement soutenues, telles que les questions d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement. En exerçant des pressions commerciales inacceptables ou en imposant une évaluation, nous croyons que le risque que nous soyons responsables de conditions contractuelles défavorables. Notre évaluation directement à l'origine de l'esclavage moderne est faible. Nous sommes fiers de nous avoir également amenés à prendre un certain nombre de mesures, comme indiqué dans cette section. maintenir des normes éthiques élevées dans nos relations avec les fournisseurs et nous nous engageons à éviter toute action qui pourrait encourager

ÉVALUATION DES RISQUES POUR LES FOURNISSEURS

Nous avons effectué une évaluation des risques liés à Finning (Canada), aux équipementiers et à la base de fournisseurs non Caterpillar® de 4Refuel et identifié deux groupes de fournisseurs potentiellement à risque plus élevé

– les fournisseurs de vêtements et de gants et les fournisseurs d'électronique. Nous nous sommes engagés avec nos plus grands fournisseurs de vêtements et de gants et fournisseurs d'électronique sur les risques de l'esclavage moderne au sein de leurs chaînes d'approvisionnement respectives par le biais d'un questionnaire initial et de suivis si nécessaire. Ce processus nous a permis de mieux comprendre notre chaîne d'approvisionnement dans ces segments à haut risque tout en plaçant la question de l'esclavage moderne au premier plan des préoccupations de ces fournisseurs, en veillant à ce qu'ils soient conscients de nos attentes et restent engagés à renforcer leurs connaissances et leurs capacités dans ce domaine. Nous prévoyons poursuivre nos discussions avec nos fournisseurs à haut risque jusqu'en 2024.

DILIGENCE RAISONNABLE ACCRUE

Notre équipe d'approvisionnement a mis en place un solide processus de vérification et de diligence raisonnable pour les nouveaux fournisseurs. En 2023, nous avons modifié

notre processus de demande de propositions chez Finning (Canada), OEM et 4Refuel pour demander maintenant aux fournisseurs potentiels quelles mesures ils prennent pour faire face aux risques d'esclavage moderne au sein de leur chaîne d'approvisionnement avant de les conserver. En outre, pour certains fournisseurs, Finning (Canada) engage un tiers pour effectuer des vérifications de diligence raisonnable et ce tiers a mis en œuvre des mesures améliorées pour évaluer et identifier les préoccupations possibles en matière d'esclavage moderne avec de nouveaux fournisseurs potentiels.

L'ÉDUCATION

En 2023, la plupart de notre groupe d'approvisionnement canadien à Finning (Canada) et OEM ont suivi un cours sur l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement qui mettait l'accent sur l'identification des risques d'esclavage moderne avec les fournisseurs, le processus de diligence raisonnable lors de l'évaluation des fournisseurs et les processus internes pour signaler les préoccupations. Ce cours a aidé à établir une compréhension de base des questions d'esclavage moderne et a soulevé la sensibilisation générale à la question au sein de notre équipe.

G. ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ

Comme il s'agit de notre premier rapport conjoint sur l'esclavage moderne, il est trop tôt pour évaluer et rendre compte de l'efficacité des mesures de lutte contre l'esclavage moderne que nous avons mises en œuvre en 2023. À l'avenir, il pourrait être approprié d'identifier des indicateurs de rendement clés mesurables que nous pourrions surveiller d'une année à l'autre, en les révisant au besoin, afin d'évaluer notre efficacité.

H. CONCLUSION

Nous nous engageons à améliorer continuellement nos processus d'approvisionnement et à identifier et atténuer les risques d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous continuerons de surveiller les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et d'identifier les domaines à améliorer. Pour ce faire, nous maintiendrons un engagement actif avec nos fournisseurs, en particulier ceux des industries à haut risque.

En outre, Finning continuera de sensibiliser les gens à l'interne aux questions d'esclavage moderne par le biais d'une éducation et d'une formation continues. Nous prévoyons peaufiner et élargir nos initiatives éducatives à mesure que de nouveaux outils d'information et de formation deviendront disponibles. Nous croyons que l'augmentation de la sensibilisation et l'encouragement d'un dialogue continu permettront à notre équipe de mieux identifier les risques de l'esclavage moderne et de s'engager de manière significative avec nos fournisseurs sur ce sujet.

I. TABLEAU DE CONCORDANCE

Par souci de commodité, le tableau de concordance ci-dessous indique quel(s) article(s) du présent rapport satisfait aux diverses exigences de la Loi.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS DE L'ACT	SECTION DU RAPPORT
Les mesures que l'entité a prises au cours de son exercice financier précédent pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par l'entité ou de biens importés au Canada par l'entité.	Section E (sous Code de conduite des fournisseurs) et section F
La structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entité	Section C
Ses politiques et ses processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants	Sections D et E
Les parties de son entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants et les mesures qu'elle a prises pour évaluer et gérer ce risque	Section E
Toute mesure prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants	Section E (sous Autres fournisseurs)
Toute mesure prise pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables qui résulte de toute mesure prise pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement	Section E (sous Autres fournisseurs)
La formation dispensée aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants	Section F
Comment l'entité évalue son efficacité pour s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses entreprises et ses chaînes d'approvisionnement	Section G

FINNING.COM